

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2013 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, G. VAILLANT , S. DELAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : F. ESMANGART de BOURNONVILLE, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY (Pouvoir à Madame Marie-Josèphe DUPONT), M. BRUNEAU, F. DENIS

Secrétaire de séance : N. DEYROLLE

Convocation : 28 mai 2013



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2012 :

Madame le Maire présente le rapport annuel d'activité du service public d'assainissement collectif pour 2012.

Ce rapport fait apparaître une faible évolution du réseau de collecte.

Par contre le volume facturé est en augmentation de 1 000 m³ sur l'année pour un total de 45 734 m³ facturés.

Financièrement le service s'autofinance notamment grâce à la redevance d'assainissement qui s'est élevée à 88 154,68 € en 2012. L'annuité de la dette s'élève à 28 946,42 €

Pour 2013, deux extensions prévisibles pour desservir le futur lotissement du Ritz Doré et la Zone Artisanale du Lavou.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

APPROBATION MARCHÉ CURAGES DE FOSSÉS 2013 :

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de marché à intervenir pour la réalisation des curages de fossés programme 2013, après avis de la commission d'appel d'offres.

L'entreprise GUILBAUD TP – La Limouzinière a remis l'offre la plus avantageuse d'un montant de 9 508,60 € HT soit 11 372,29 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet de marché à passer avec l'entreprise GUILBAUD TP et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les pièces à intervenir.

.../...

APPROBATION MARCHÉ ENDUITS D'USURE 2013 :

Madame le Maire soumet à l'assemblée, pour approbation, le projet de marché pour la réalisation des enduits d'usure 2013. La commission d'appel d'offres a retenu l'offre de la société GADAIS-COLAS, moins-disante, pour un montant total de 27 324,00 € décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : 10 350,00 €
- Lot n° 2 : 16 974,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à intervenir avec l'entreprise GADAIS-COLAS et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les pièces nécessaires.

MARCHÉ FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE :

Madame Gisèle VAILLANT présente les conclusions de la commission d'appel d'offres et l'avis de la commission enfance et vie scolaire suite à la consultation pour la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Après analyse des trois offres, la proposition de la société RESTORIA est retenue pour un prix du repas de 2,20 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le marché à intervenir avec la société RESTORIA pour la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2013. Ce contrat est d'une durée d'un an renouvelable par période d'un an sans pouvoir excéder quatre ans.

Madame le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer les pièces du marché.

PROGRAMME VOIRIE 2013 :

Madame le Maire propose de modifier le programme voirie 2013 arrêté par délibération du 25 mars dernier et ce pour y ajouter la réfection de la rue du Stade pour la partie comprise entre la rue Charles de Gaulle et la rue des Chênes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Arrête le programme voirie 2013 de la manière suivante :

* Tranche Ferme

Purges et rechargement :

- VC 209 du Freuche
- Rue du Moutardier
- VC 215 des Etangs

Chemins ruraux :

- CR 363 du Pressoir

* Tranche conditionnelle 1

Purges et rechargement :

- VC 211 du Moulin
- VC 205 du Poirier

* Tranche conditionnelle 2

Enduits et reprofilage

- Rue du stade

Indique que le programme définitif sera arrêté en fonction des crédits disponibles et des résultats de l'appel d'offres.

PARTICIPATION ÉCOLES PRIVÉES HORS COMMUNE :

Madame Gisèle VAILLANT , adjoint aux affaires scolaires, fait état de deux demandes d'écoles privées visant à obtenir une participation financière car scolarisant des élèves de la Limouzinière. L'école Notre Dame de la Clarté de Saint Philbert de Grand Lieu pour 15 enfants et l'Ecole Sainte Anne et Saint Joseph de Rezé pour 2 enfants.

La loi de 2004 confirme deux possibilités :

* Financement obligatoire pour les élèves qui relèvent d'une catégorie suivante :

- Absence de capacité d'accueil dans une école de la commune de résidence
- Raison professionnelle des parents
- Fratries
- Raisons médicales

* Financement facultatif pour les autres cas.

A l'analyse et après rencontre avec l'école Notre Dame de Saint Philbert, il s'avère qu'un élève pourrait faire l'objet d'un financement.

Après discussion, l'assemblée ne fait pas la même analyse et par 12 voix contre et 3 pour décide de ne pas financer les élèves des écoles privées hors commune considérant qu'ils n'entrent pas dans les critères obligatoires.

PARTICIPATION ECOLE PUBLIQUE SAINT COLOMBAN

Deux enfants, domiciliés au Moulin de Joubert à La Limouzinière sont scolarisés à Saint Colomban. La Commune de Saint Colomban vient de solliciter la participation financière. Ce dossier est mis en délibéré en attente de précisions, un enfant colombanais étant scolarisé à La Limouzinière.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Gisèle VAILLANT rappelle que lors du vote des subventions au BP 2013 il avait été attribué 7 500,00 € à l'association Familles Rurales « Les Fripouilles » et qu'il avait été convenu de revoir l'association pour l'attribution d'un complément de 2 500,00 €
Lors d'une récente rencontre l'association a sollicité l'attribution de cette somme pour septembre prochain.

.../...

Après délibération, le conseil municipal attribue un complément de 2 500,00 € de subvention à l'association Familles Rurales Les Fripouilles.

L'association Danse Passion se voit attribuer une subvention de lancement de 100,00 €

Les crédits sont inscrits au BP 2013.

CONSTRUCTION ILLICITE LE REUCHER

Madame le Maire rappelle que la commune a engagé une procédure pour construction illicite au lieu-dit Le Reucher.

Cette affaire va faire l'objet d'un jugement en septembre et Madame le Maire sollicite l'autorisation d'intervenir en justice au nom de la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à défendre la commune dans cette affaire et à avoir recours à un avocat.

ECHANGE DE TERRAINS

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'échange de terrain entre la commune et Monsieur Michel CHEVALIER.

La commune a sollicité une cession de terrain en bordure du ruisseau du Ritz Doré afin d'élargir le passage entre la parcelle communale cadastrée AA n° 157 et la rue du commerce, en contrepartie une parcelle de 100 m² environ serait rétrocédée à Monsieur Michel Chevalier contre versement d'une soulte de 10 €/m².

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'échange.
- Emet un avis favorable sur le prix sous réserve de l'avis formel du service des Domaines.

HALTE GARDERIE - SAINT COLOMBAN

Madame Gisèle VAILLANT indique que l'association Familles Rurales de Saint Colomban a enregistré une demande d'heures en halte garderie plus importante que prévue.

Le crédit d'heures imparti pour 2013 ne sera pas suffisant et il serait nécessaire de rajouter 413 heures.

Madame VAILLANT indique que le coût supplémentaire sera de 1 486,80 € pour la commune, sachant que la facturation est faite au nombre d'heures réellement consommées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition et augmente de 413 heures le crédit d'heures disponibles à la halte garderie de Saint Colomban.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE-CUI

Madame Gisèle VAILLANT propose à la demande de l'école Gaston Chaissac, de renouveler le contrat CAE/CUI actuellement en place. Cet emploi permet d'assister l'enseignant de la classe Grande Section/CP à mi-temps.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité renouvelle le contrat CAE/CUI pour l'année scolaire 2013/2014 à raison de 20 heures par semaine.

Madame le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer le contrat.

.../...

VŒU PERMANENCE CPAM

Madame le Maire informe le conseil municipal que les permanences de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui se tenaient à Saint Philbert de Grand Lieu vont être supprimées. A l'unanimité, le conseil municipal demande le maintien de cette permanence qui permet aux assurés du secteur d'avoir un contact de proximité. Un courrier sera transmis en ce sens à la direction de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Centre Bourg : réseaux eaux pluviales et eaux usées terminées, l'entreprise EIFFAGE réalise les effacements de réseaux.
- Parc du Château : les gros terrassements sont terminés, mise en place de la terre végétale et construction du bâtiment sanitaires en cours.
- Logement la Basse Noë : démarrage des travaux dans les prochains jours.

Prochaine réunion : lundi 8 juillet 2013 à 20h30

19 h 30 : visite des chantiers communaux